Bulletin municipal d'informations de POMAREDE 2022-2023



Dans l'édition du précédent bulletin je vous annonçais la restauration du mur entourant le bassin de retenue des eaux pluviales. Grâce à la mobilisation des bénévoles et des élus sur plusieurs journées conviviales, malgré une période particulièrement difficile en raison des contraintes sanitaires, ce petit défi a pu être relevé. Je souhaite que l'on puisse organiser d'autres chantiers participatifs dans le futur.

L'adressage a été terminé cette année, chaque habitation a désormais une adresse postale complète.

Les travaux de réparation et de consolidation de la charpente de la salle des fêtes ont été menés à terme et la salle peut recevoir à nouveau du public.

Le confort du logement communal a été amélioré en bénéficiant de la pose d'un poêle à granulés moderne.

Notre prochain gros projet concernera la restauration de l'église Saint-Jacques, à ce jour nous sommes dans la phase d'étude et la phase opérationnelle sera fonction des aides obtenues et de nos possibilités financières.

Suite à des mesurages de vitesse et du nombre de véhicules par jour, une réflexion va être menée afin de réduire la vitesse dans la traversée du bourg.

J'ai le plaisir de vous annoncer la mise en service de notre site web avec la création du logo de la commune : ce projet a pu voir le jour grâce au travail bénévole de Marceau Frayssinet que je tiens à remercier.

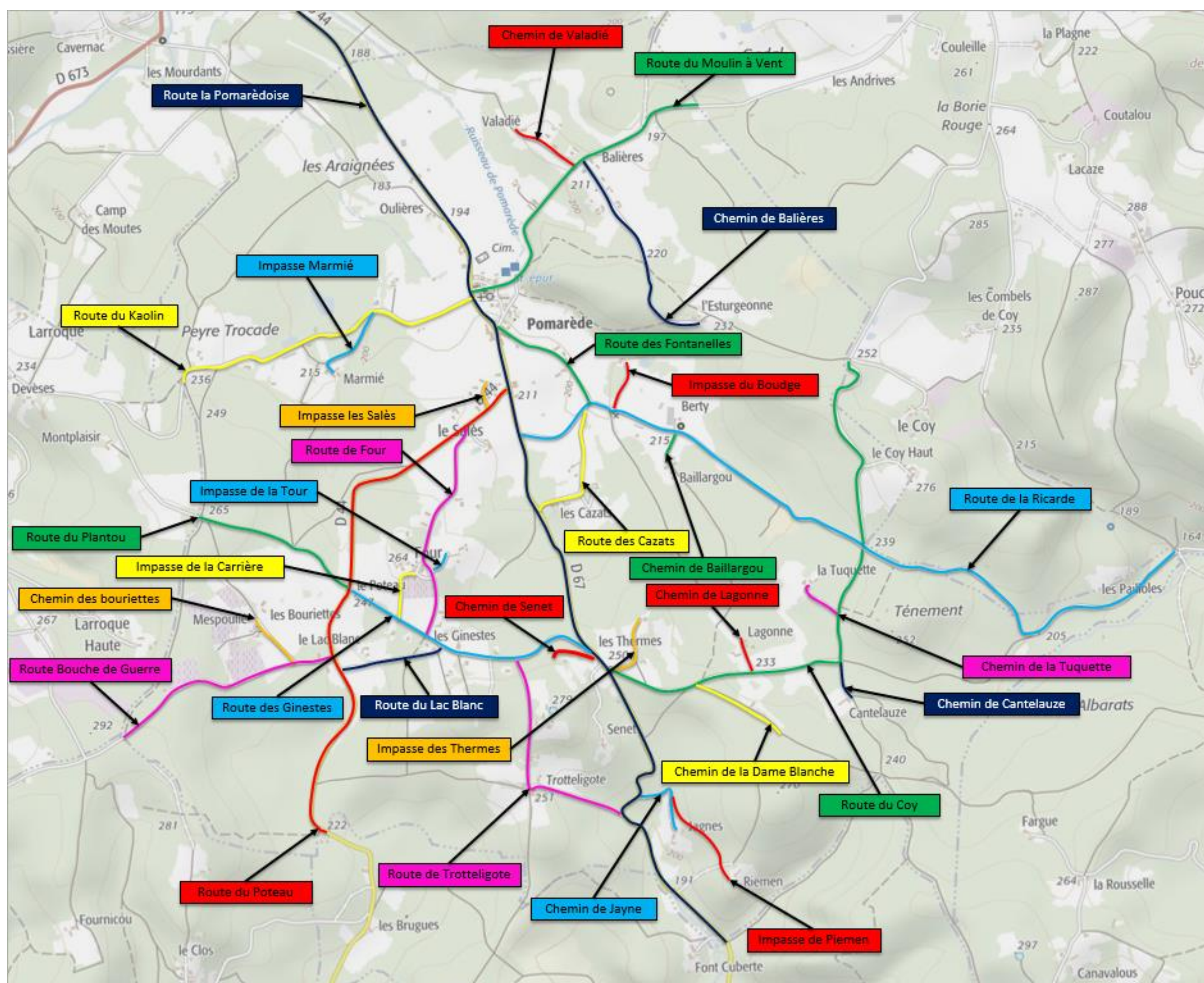
Le site est encore sommaire mais s'enrichira au fur et à mesure des dernières informations et des décisions du Conseil Municipal : https://communedepomarede.fr

Pour finir je tiens à vous souhaiter en mon nom personnel et celui du conseil municipal une bonne année 2023 et vous donne rendez-vous pour les vœux de la municipalité **le samedi 21 janvier à partir de 18h30**.

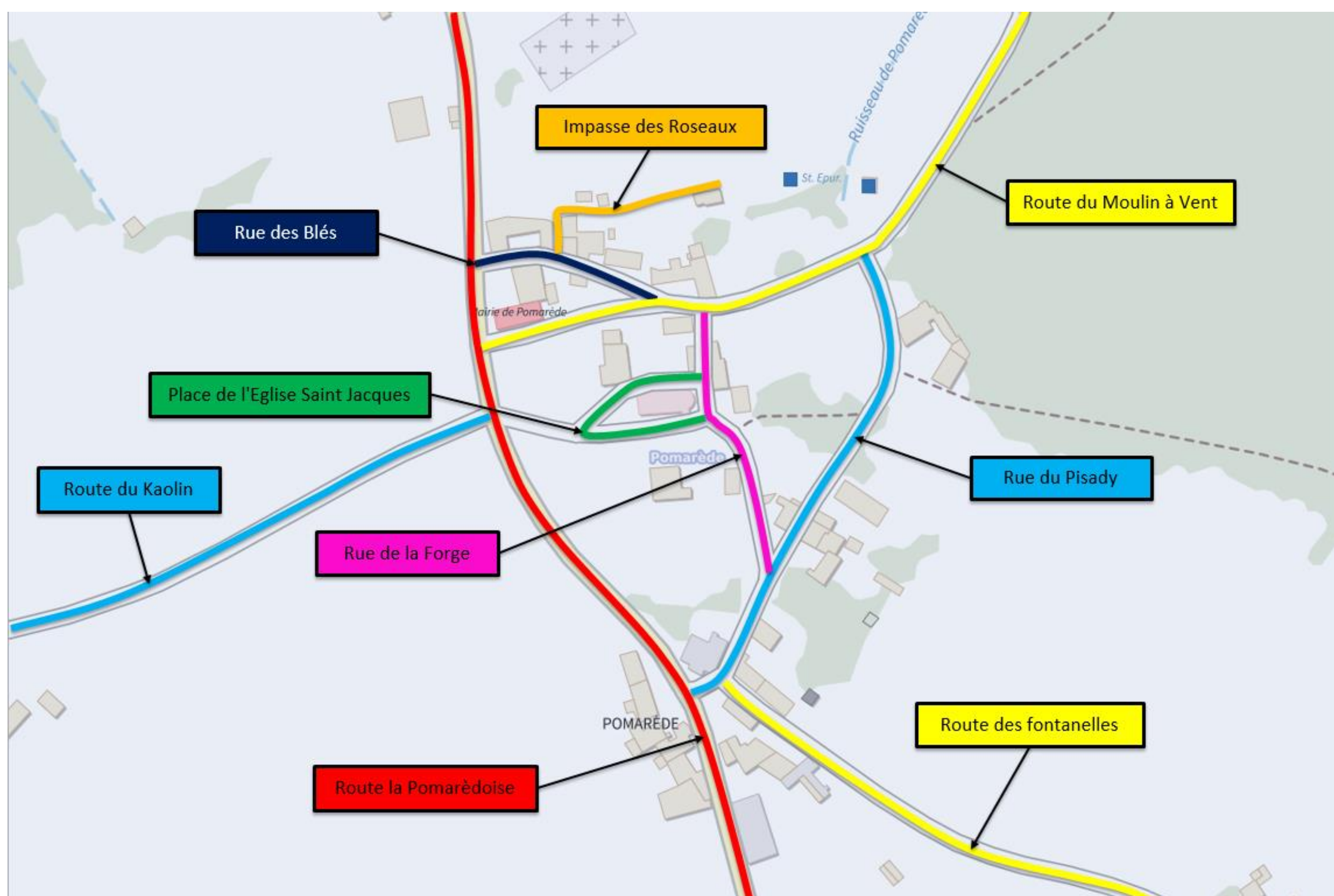
Véronique Chassain

URBANISME

Plan d'adressage de la commune



Les rues du bourg



Le plan local d'urbanisme intercommunal PLUI

Ce nouveau document d'urbanisme s'inscrit aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 15 communes de la Communauté. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle d'un ensemble de communes.

Il définit le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 20 prochaines années et le formalise au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol.

Le PLUi doit exprimer spatialement un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et locales d'aménagement intégrant les spécificités des communes de la communauté de communes.

Aujourd'hui, s'applique sur le territoire de la communauté de communes :

- le RNU (Règlement National d'Urbanisme) pour les 4 communes sans document d'urbanisme : Frayssinet-le-Gélat, Léobard, Marminiac et Saint-Caprais ;

- des Cartes Communales : Les Arques, Goujounac, Montcléra, Pomarède ;

- des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) : Cazals, Dégagnac, Gindou, Lavercantière, Rampoux, Salviac et Thédirac.

Ces documents sont disponibles sur le site national Géoportail de l'urbanisme. Ils restent en vigueur tant que le PLUi n'aura pas été approuvé (prévu pour 2025).

Demain (2025), il n'y aura plus qu'un PLUi commun qui organisera le développement du territoire de manière cohérente à l'échelle intercommunale. Il définira les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir desquelles les maires délivreront les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager…).

L'élaboration du PLUi se fait simultanément avec nos voisins de Quercy Bouriane (Gourdon) avec le concours du même bureau d'étude, le cabinet Cittanova.

Tous les citoyens peuvent donner leur avis sur ce projet. Pour cela, des registres de concertation sont disponibles au siège de la communauté de communes à Salviac et dans chaque mairie.

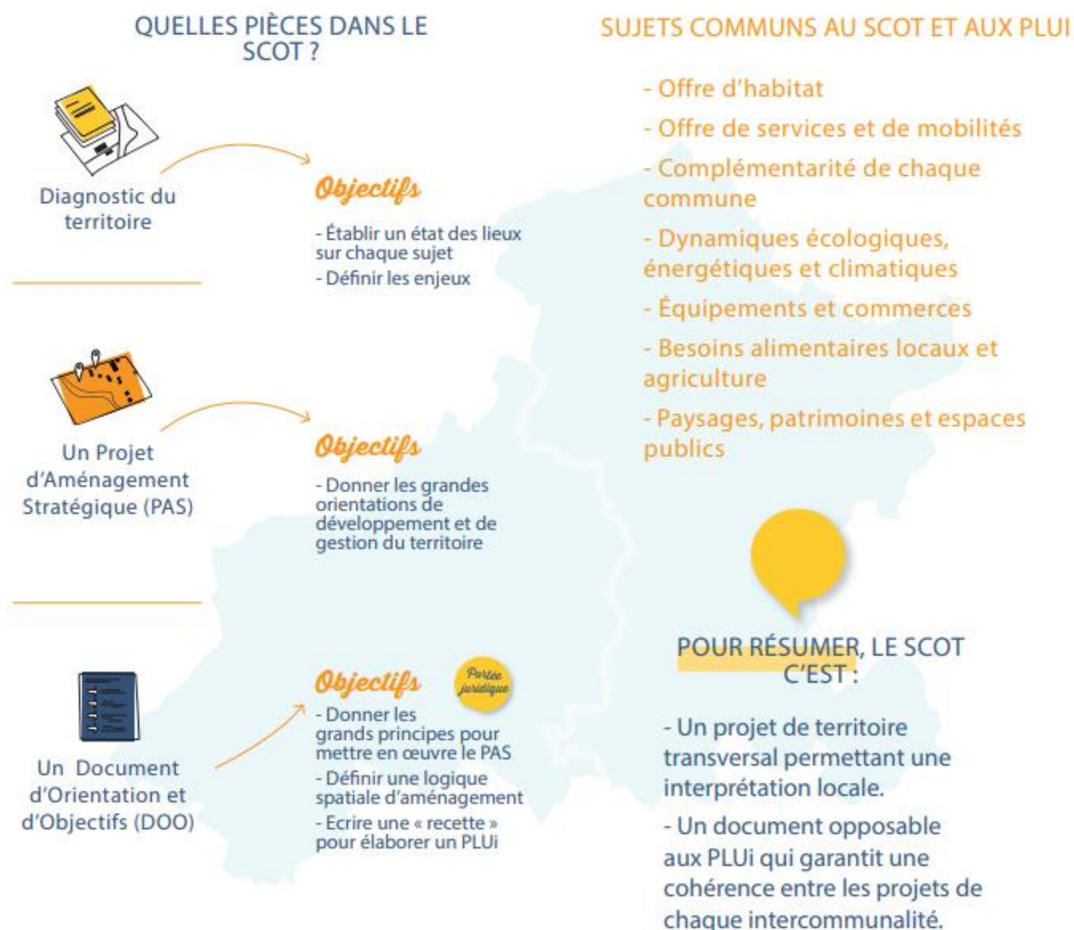


<u>Le Schéma de Cohérence Territoriale SCOT</u>

Le 19 janvier 2022 le Pays Bourian et les communautés de communes qui le composent, Cazals-Salviac et Quercy Bouriane, ont lancé les études liées à l'aménagement du territoire.
Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, détermine à l'échelle des deux communautés un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.
Cette stratégie territoriale fixe des ambitions à atteindre à l'horizon 2040.
Le SCoT comprend également un PCAET, Plan Climat -Air -Energie Territorial
Le PCAET est un outil opérationnel de préservation de la qualité de l'air et de coordination de la transition énergétique sur les territoires.
Le PCAET vise deux objectifs :

1. La limitation de l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
2. L'adaptation au changement climatique par la réduction de la vulnérabilité du territoire.

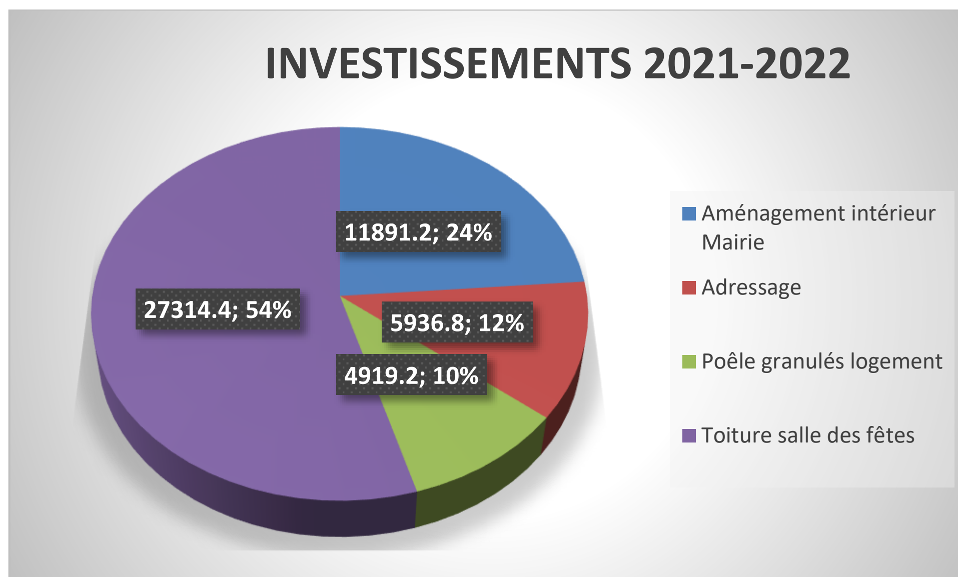
Le Code de l'Urbanisme (article L 103-4) permet d'associer les habitants, toute personne concernée et les associations locales, notamment par la mise à disposition de registres de concertation du public.
Un registre pour le SCoT valant PCAET est à votre disposition à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'au siège du Pays Bourian 98 avenue Gambetta, Gourdon.
Vos contributions peuvent également être transmises à l'adresse contact@paysbourian.fr.
Pour plus d'informations sur le SCoT : https://www.paysbourian.fr.



LES FINANCES

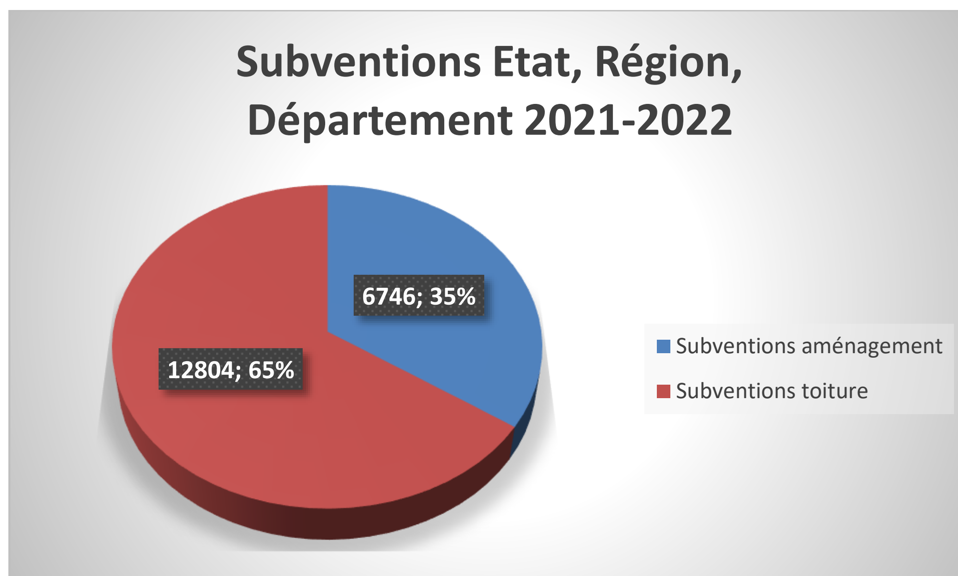
Les investissements réalisés en 2021-2022

En euros HT :



Les subventions obtenues en 2021-2022

En euros TTC :



Chantier participatif

L'atelier de construction d'un mur en pierres sèches organisé par l'Association Maisons paysannes du Lot, animé par Jean-Pierre VERMANDE et Mélanie GARDOU. De bons moments de convivialité !









LA VIE DES ASSOCIATIONS



Société de Chasse de GOUJOUNAC et POMAREDE

Association n°0461000972 du 4 mai 1963

A l'heure où les pressions médiatiques et politiques se font de plus en plus critiques, notre Société de Chasse intercommunale de Goujounac et Pomarède tient à rassurer les habitants.

Tout d'abord nous sommes organisés en deux équipes pour les battues au grand gibier :

- l'Association de chasse des Pailloles présidée par Denis BARAS qui opère sur Pomarède, une partie des Junies et la portion à l'ouest de la RD 660 pour Goujounac.
- L'équipe de Fargou dirigée par Daniel DELMAS qui s'occupe de la partie de Goujounac à l'est de la RD 660.

Ces deux équipes sont de taille modeste, en général une douzaine de participants à chaque battue, et chacune dispose de directeurs de battue formés par la Fédération des Chasseurs du Lot. Elles suivent à la lettre les dispositions du Schéma Cynégétique Départemental qui définit les règles de sécurité pour chaque mode de battue. Dans ce cadre nous avons matérialisé l'an passé soixante-six postes pour assurer des tirs fichants en sécurité. A chaque battue, les règles essentielles de sécurité sont rappelées aux chasseurs.

Nous avons bien conscience des inquiétudes que suscitent nos pratiques, surtout auprès des néo ruraux qui se sont installés récemment dans nos communes. Nous les accueillerons avec plaisir pour découvrir nos pratiques de chasse, qui ne sont pas que ludiques ou traditionnelles, mais aussi des activités de services auprès des propriétaires terriens et des agriculteurs pour la régulation du grand gibier (clôtures des zones en cultures, battues ou tirs de repousse, indemnisation des dégâts).

Notre budget étant de plus en plus serré, nous accueillons pendant l'été des chasseurs belges chevronnés pour le tir du brocard (chevreuil mâle) à l'approche ce qui nous assure le complément de revenus nécessaire pour équilibrer nos comptes. Nous remercions également nos municipalités pour leur subvention.

Pour terminer, nous sommes complètement ouverts au dialogue avec les associations sportives de plein air. Dès qu'elles nous informent de manifestations (trials, VTT, marche, endurance équestre,…) sur notre territoire, nous évitons consciencieusement de chasser dans les zones concernés.

N'hésitez pas à me contacter pour tout type de renseignements.

Thierry CHASSAIN
Président de la Société de Chasse Goujounac Pomarède

ASSOCIATION "L'ART ET LA BANNIERE"

Dernières nouvelles des Bannières.

En 2022, l'été a été chaud, sec et calme, les bannières ont vraiment apprécié. Nous les avons décrochées, juste après la Toussaint, en parfait état et la nouvelle saison est déjà en route. Les lauréates ont été Jie Zhong-Hipken de Hyères (Var) dont la petite tibétaine a séduit le Jury et Marie Vigneron de Montauriol (Lot-et-Garonne) dont les 2 sœurs ont conquis le Public (130 votants durant l'exposition à Goujounac, fin juin).

En 2023, il y aura encore une quarantaine de bannières. On les rassemblera toutes, du 24 juin (jour du vernissage) au 2 juillet, sur les murs de Saint-Caprais.
Ensuite vous les verrez sur les murs des 5 villages, à Pomarède bien sûr, aux endroits habituels, jusqu'au 15 octobre. Remercions ici les propriétaires qui ont la gentillesse de nous offrir leurs façades.
Le thème retenu cette année est : « Dans ma rue… ». Chacun pourra y trouver inspiration, que cette rue soit réelle ou rêvée !

Bernard EVEN, Président de « L'Art & la Bannière ».





COMITE DES FETES DE POMAREDE

Suite à la démission du précédent comité, une assemblée générale a désigné le 4 décembre 2021 un bureau restreint :

- Charlotte PINTO Présidente
- Séverine LETEVE Trésorière
- Thierry CHASSAIN Secrétaire

Avec l'aide de plusieurs bénévoles le comité a organisé un marché gourmand musical le 30 juillet 2022 qui a connu un grand succès et le dimanche à eu lieu la course cycliste nommée « grand prix du Kaolin » qui a attiré de nombreux participants. D'autres manifestations sont à l'étude pour 2023 et si vous souhaitez rejoindre l'équipe vous y serez les bienvenus.



LES COMMERCES, ARTISANS ET SERVICES DE PROXIMITE

- **Chez JEANNE** : Restaurant au bourg Tel : 05 65 36 66 07 ouvert tous les jours à midi sauf le samedi
- **EARL BLEY** : Céréales et viandes en agriculture biologique Tel : 06 89 63 12 89
- **Domaine des BOURIETTES** Cynthia et Eric CRASSAT : Vin de France, Vin IGP et Produits de la ferme au fil des saisons en agriculture biologique. Tel : 06 78 14 78 64
- **Traiteur BONNES SAVEURS 46** : Apéritif dinatoire, Repas de famille, gâteau d'anniversaire, plats à emporter Tel : 06 40 65 65 95
- **Traiteur Norbert KONG** : un chef à votre table Tel : 06 36 11 47 06
- **Modeste REGO** : Mécanicien Indépendant de machines à coudre Tel : 06 88 90 38 40
- **TAN :** Technique Antennes numérique, Olivier DEUSTUA Tél : 06 52 50 37 36
- **Les Caves GV** : Vin de France. 540 route de Four marcus@lescavesgv.com Tel : 06 63 43 31 79

Vous venez de vous installer à Pomarède, n'hésitez pas à nous communiquer vos coordonnées afin de les insérer lors de notre prochain bulletin.

ENVIRONNEMENT

INFOS UTILES CONCERNANT LE SYDED

Le compostage est une technique simple qui peut vous permettre de réduire jusqu'à 30% le volume de déchets jetés dans votre poubelle tout en générant un excellent amendement organique pour vos plantes ou votre potager. Alors, si vous avez un jardin, n'hésitez-plus, faites votre compost !



SYDED Lot

Bon de commande
KIT COMPOSTAGE

Conditions d'acquisition : [illegible]
Mode de paiement : [illegible]
Composition du kit : [illegible]

NOM, Prénom : ____________________
Commune : ☐☐☐☐☐ ____________________
Livraison souhaitée sur la déchetterie de : ____________________
Numéro de téléphone : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

☑ Envoyer un chèque de 20 € à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC accompagné de ce coupon au **SYDED du Lot, les Matalines 46150 CATUS.**

Le ___ / ___ / ___,

à ____________________

Signature :

Si vous le souhaitez, vous pouvez commander un composteur via le SYDED. Il vous suffit de remplir le bon de commande ci-dessus que vous trouverez sur leur site : https://syded-lot.fr/

Trop d'encombrants sont encore déposés à côté des containers, malgré une campagne d'affichage, ce qui va encore nous obliger à déplacer certains points de collecte.

Les déchetteries les plus proches

PUY L'EVEQUE :

Ouverture : lundi et jeudi 14/18h
Mardi-mercredi-vendredi-samedi 9/12h et 14/18h

CAZALS/MONTCLÉRA :

Ouverture : lundi, jeudi et vendredi 14/18h
mercredi et samedi 9/12h

L'association « Les bouchons d'amour »



Collecte de bouchons en plastique de toutes sortes opérée par les enfants de l'IME de vire-sur-Lot que vous pouvez déposer à l'extérieur de la mairie. Un geste pour le recyclage qui vous permet aussi de faire une bonne action !!!
Pour mieux connaitre cette association et ses actions reconnues d'utilité publique, rendez-vous sur leur site : https://www.bouchonsdamour.com/

Lutte contre le frelon asiatique



De février à mai, c'est la saison pour piéger les fondatrices, c'est-à-dire les reines des frelons asiatiques. Le piégeage constitue une des deux actions prioritaires en matière de lutte contre le frelon asiatique. Bien conduit, il est aujourd'hui le moyen le plus efficace de régulation de la population.

Piégeage des reines de frelon asiatique : un calendrier précis

À la sortie de l'hivernage, les reines des frelons asiatiques ont besoin d'énergie, elles se mettent à la recherche de sucre. C'est le moment de commencer le piégeage. Il faut toutefois respecter le calendrier suivant :

- De la mi-février à la fin mars, le piégeage doit être pratiqué à proximité des nids de l'année précédente. Il est très important de limiter la capture à ces zones afin d'éviter de piéger d'autres insectes.
- En avril, mai et jusqu'à la mi-juin, le piégeage doit être étendu sur les sites attractifs tels que le rucher, les tas de hausses, le compost, les lieux de stockage des fruits et légumes, les déchèteries… Tout le monde a un rôle à jouer !

Pour être efficace les pièges doivent être installés entre 0.50 et 1.50m.

Pour information : La commune participe financièrement à la destruction des nids des frelons asiatiques par un professionnel à hauteur de 50% .Une opération à l'aide d'un paint-ball a déjà été réalisée avec succès route des Ginestes sur un nid important à une quinzaine de mètres de hauteur et proche d'une habitation. Les modalités sont disponibles en mairie.

Les animaux errants

Pour répondre à la problématique des animaux errants, la commune a adhéré au SIFA (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale) qui regroupe 110 communes du département.
Le SIFA est une structure inter communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. La fourrière est un service public relevant des collectivités territoriales, contrairement au refuge qui est un établissement à but non lucratif géré par une fondation ou une association. La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis. Elle procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés, et à leur restitution quand ils sont réclamés. N'hésitez pas à informer la Mairie si vous constatez la divagation d'un animal inconnu.

Depuis 2018 le SIFA et le Refuge Canin Lotois occupent un bâtiment de 450m² au Montat avec une quarantaine de boxes pour chiens.



ETAT CIVIL

CARNET ROSE



Cassiopée BOUSQUET née le 31 mars 2021
Lino CARY TIMSIT né le 2 avril 2021
Martin Louis RIALLAND né le 5 aout 2022
Charlotte et Emilie MERCADER nées le 13 décembre 2022
Télio CORNU né le 23 décembre 2022

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et grands- parents.
Nous souhaitons longue et heureuse vie à tous ces bébés.

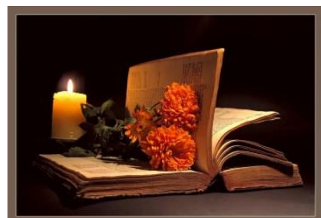
MARIAGES



Virginie LIAUZUN et Sylvain ARMAGNAC le 22 février 2022
Sabine KIRSCH et Norbert KONG le 25 mai 2022

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

CARNET NOIR



Nous sommes tristes des décès de :
Huguette BOISMAIGRE le 24 décembre 2020
Joseph CLEMENT le 28 novembre 2022

Nos pensées accompagnent leurs familles endeuillées.

RECENCEMENT



Cette année, la commune de POMAREDE réalise le recensement de sa population, l'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.
Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements…

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
Votre participation est essentielle, elle est rendue obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique utile à tous.

Des réponses confidentielles

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel. Il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Le recensement est organisé du 19 janvier au 18 février 2023. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Notre agent recenseur est **Mme Sylvie BEFFARA**, merci de lui réserver le meilleur accueil.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site https://www.le-recensement-et-moi.fr/.